



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E133069

VALABLE JUSQU'AU 21/06/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/07/1999
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 05/02/2018
100 000

Raison sociale : ABITIBI MAINTENANCE

9 RUE DE L'AQUEDUC
ZAC DE CHARPENAY
69210 LENTILLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 423510627

Téléphone : 04 74 72 18 00

Fax : 04 74 72 18 01

Portable :

Siret : 423 510 627 00031

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.abitibi.fr

Numéro caisse de congés payés : 8013962

E-mail : travaux@abitibi.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 4776198304

SIFFERT STEPHANE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4776198304

Situation fiscale et sociale : A jour au 07/09/2022

Effectif moyen : 43

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	21/03/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/03/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	30/11/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.